



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul

Question écrite n° 48584

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la très forte augmentation de la redevance domaniale d'occupation des bords de digue à Cours-les-Barres, dans le Cher. Ces riverains bénéficient d'un arrêté d'occupation temporaire qui vient de voir le taux de redevance annuelle, fixé à l'article 5, multiplié par dix voire par vingt pour certains d'entre eux. Il demande donc, en premier lieu, comment expliquer et justifier ces hausses subites, diverses et inconsidérées de la redevance domaniale d'occupation des bords de digue. Et il lui demande quelles mesures il compte prendre face à cette augmentation injuste, provoquée par cette taxe, et quelles solutions il envisage pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48584

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4076